

Mairie  
21 Place du 19 mars 1962  
24120 LA FEUILLADE  
Téléphone : 05-53-50-12-84  
Adresse Internet  
<http://www.la-feuillade.com>  
Adresse Mail  
[secretariat@mairie.la-feuillade.com](mailto:secretariat@mairie.la-feuillade.com)



LA FEUILLADE INFO ... LA FEUILLADE INFO ...

25-10-2024

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La population est cordialement invitée à assister à la cérémonie qui se déroulera **au Monument aux Morts, à 11 h 00** et sera suivie d'un vin d'honneur offert par La Municipalité.



## PLAN DE SAUVEGARDE

Dans le domaine de la sécurité civile, le plan Communal de Sauvegarde mis en place en 2012 sur notre commune doit, à nouveau, être actualisé.

**Merci de bien vouloir prendre connaissance du document joint (coupon à retourner à la mairie).**

## VŒUX DE LA MUNICIPALITE



Le Maire, le Conseil Municipal et le personnel communal vous présenteront leurs meilleurs vœux pour 2025 **le vendredi 10 janvier, à 19 h 00 à l'Espace Culturel Henri FROIDEFOND** et vous inviteront à venir partager un moment de convivialité.

## SERVICES PUBLICS

A l'occasion des fêtes de fin d'année :



- **Le secrétariat de mairie sera ouvert uniquement le matin du 23 au 31 décembre 2024, de 8 h 30 à 12h. Fermeture le jeudi 02 et vendredi 03 janvier 2025.**
- **La bibliothèque municipale sera fermée du mercredi 25 décembre 2024 au vendredi 03 janvier 2025 inclus.**



## RAPPEL SUR L'ENTRETIEN DES FOSSÉS ET BUSAGES

Le busage et les abords (2m en aval et amont) restent à la charge du demandeur ou du propriétaire.

**RAPPEL :** les propriétaires des terrains sont tenus d'entretenir les ouvrages ayant fait l'objet d'autorisation à leur profit (Art L151-3, L151-4, L152-2 du Code de la voirie routière ; articles R111-4, R111-5, R111-6 du code de l'urbanisme).

Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé (article 640 et 641 du Code Civil et article III section 3-02 « a » du Règlement Général de Voirie de La Commune.

## SECOURS / URGENCE

### **Nécessité de répondre à un appel du 0800 112 112**

Afin d'éviter les appels frauduleux, les opérateurs sont dans l'obligation d'interdire tout appel dont le numéro affiché ne correspond pas au numéro de ligne.

Une dérogation a été octroyée pour les services de sécurité et de secours, afin de ne pas divulguer le numéro réel de la plate-forme d'appel.

**Depuis le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024, tous les appels émis par les opérateurs de secours 18/112 sont identifiés : le numéro correspondant est le 0800 112 112.**

Aussi, si vous voyez ce numéro s'afficher, il ne s'agit pas de démarchage téléphonique ou d'une arnaque. Il est donc absolument nécessaire de décrocher **car ce numéro est celui des secours qui vous rappellent.**

Cette situation est temporaire, l'Etat ayant donné 6 mois aux opérateurs pour mettre en œuvre une solution permettant aux services d'urgence d'être plus clairement identifiés.

**Pour joindre les secours, les numéros restent inchangés : 18 ou 112.**



## NOUVEAU DISPOSITIF ATCHOUM

Trajet solidaire et covoiturage



La Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir met en place le service ATCHOUM, une plateforme de mise en relation entre Passager et Conducteur pour faire du covoiturage et du transport solidaire à la demande.

Conducteur ou passager, inscrivez-vous au **0 806 110 444** (service gratuit + prix d'un appel) ou sur [www.atchaum.eu](http://www.atchaum.eu).

### ENVIRONNEMENT

Le brûlage  
à l'air libre  
Une pratique polluante

**Le brûlage des déchets verts** est autorisé uniquement **entre le 1<sup>er</sup> octobre et le dernier jour de février, de 10 h 00 à 16 h 00**, sous conditions de déclaration en Mairie (5 jours avant minimum) et selon les règles de sécurité en vigueur.

Un formulaire de déclaration est à votre disposition en Mairie ou sur le Site Internet.

**Le brûlage de tout autre déchet est interdit !**

**L'opération broyage à domicile**

sera renouvelée en 2025.

Plus d'informations seront fournies dans un prochain Flash Info.



### COLLECTE

La municipalité organise une collecte au profit d'Emmaüs **du lundi 04 au 22 novembre inclus** aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Vous pouvez déposer en Mairie :  
**jouets, vêtements, bibelots, vases, vaisselle, bijoux, bijoux fantaisies petit mobilier ou autres, à mettre dans des cartons si possible.**

La municipalité vous remercie de votre générosité.



### ECOLE

L'école organise **une Boutique de Noël le vendredi 13 décembre 2024**

à l'Espace Culturel Henry Froidefond (salle des fêtes) de 16 h 30 à 19 h 00 :  
vente d'objets fabriqués par les classes, crêpes...  
vendus au profit de la coopérative scolaire.

## AGENDA DES MANIFESTATIONS 2024

Ceci est un agenda prévisionnel annonçant les manifestations et cérémonies à venir.

Certaines dates ou animations sont donc susceptibles d'être modifiées ou ajoutées au courant de l'année.

### Samedi 16 novembre :

**Loto** organisé par **l'Association Feuillavenir**, à l'Espace Culturel Henri Froidefond, à partir de 20 h 00 avec buvette et vente de crêpes. **3 € le carton** **10 € les 4 cartons**

Nombreux lots à gagner : un week-end au zoo de Beauval, un balai vapeur, une tireuse à bière, un babyfoot...  
Quine enfant gratuite (enfants de 2 à 12 ans).

Des tickets de tombola sont à vendre et le tirage se fera lors de la soirée (de nombreux lots sont à gagner).  
Vous pouvez les acheter dès maintenant.

Nous vous remercions par avance pour votre participation et votre aide pour les élèves de La Feuillade.

### Vendredi 22 novembre :

**Soirée Musicale** « Les instants pérennes » organisée par **Itinérance Culturelle en Terrassonnais et le Foyer Rural**, à l'Espace Culturel Henri Froidefond, à 21 h 00.

### Samedi 30 novembre :

**Concert de la chorale** « De Si De La » organisé par **le Foyer Rural**, à l'Espace Culturel Henri Froidefond, en présence du « Chœur des hommes » et du « Chœur des femmes » de Brignac, à 20 h 30.